



INFORMATION DÉCHETS

CONSIGNES POUR L'UTILISATION DES CONTAINERS

Bacs verts = déchets recyclables (papier, carton, emballages plastiques, petit aluminium)



Bacs gris/marrons = déchets non valorisables EN SACS NOIRS (déchets salle de bains, papier souillé, vaisselle cassée, couches...).

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER :

LES VÉGÉTAUX / LES VÊTEMENTS OU TEXTILES / LES ANIMAUX MORTS / LES BOUTEILLES EN VERRE / LES OBJETS ÉLECTRIQUES ou ÉLECTRONIQUES (sèche-cheveux, radioréveil, cafetière...) / LES DÉCHETS TOXIQUES (piles, ampoules, peintures, huile de vidange...) / LES ENCOMBRANTS (meubles, arrosoir, bâches, piscines...) / LES CAGEOTS.

Rappel : le dépôt de déchets à côté des containers est INTERDIT.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

240 ZA du Moulin d'Iches - 46250 MONTCLERA - Tél.  65.21.61.61
Courriel : Site Internet :  @symictom.fr